

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du dix-sept novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick GOURDES, Maire.

Présents : M. GOURDES, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, M. FORTEAU, Mme BESSON, Mme JOURDAINNE, Mme ROLLAND, M. PERCHERON,

Pouvoir : --

Absents excusés : --

Absents : Mme VILLERY, M. MANANT, M MARSAUD, M. LAISNEY et M AGUILLON

Ils forment la majorité des membres en exercice. La séance a été publique. En vertu de l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LE BRAS Yvonne a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1) PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2) COMPTABILITÉ

a - Autorisation permanente et générale de poursuites

b - Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

c - Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2024

d - Aménagement de la cour d'école : demande de Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

e - Travaux de voirie rue d'Anet : demande de Fonds Départemental d'Investissement (FDI) au titre des opérations de sécurité

3) VOIRIE ET RÉSEAU EAU

a - Projet de renforcement du réseau d'eau potable rue du Centre et impact sur les aménagements de sécurité

b - Voirie Chemin du Cornouiller, réception d'une correspondance du notaire du propriétaire du chemin

4) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION - Transfert de la compétence «contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux»

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 janvier 2024 à 19h

6) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

a - Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT)

b - Distribution des colis de fin d'année

c - Illuminations des fêtes de fin d'année

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2) COMPTABILITÉ

a - Autorisation permanente et générale de poursuites délibération 2023/046

Selon l'article R. 1617-24 du CGCT, l'ordonnateur autorise l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire à donner au Comptable public du SGC de Dreux et pour la durée du mandat une autorisation permanente et générale de poursuites sur les titres de recettes émis par l'ordonnateur.

b - Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
délibération 2023/047

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget	Compte M57	Désignation chapitre	Rappel budget 2023	Montant autorisé budget 2024 (max 25%)
Principal	2051	Concessions et droits similaires	6.000 €	1.500 €
	204182	Subventions d'équipement versées	15.000 €	3.750 €
	2111	Terrains nus	50.000 €	12.500 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	7.000 €	1.750 €
	2131	Bâtiments publics	17.380 €	4.345 €
	2151	Réseaux de voirie	10.000 €	2.500 €
	2152	Installations de voirie	10.000 €	2.500 €
	21538	Autres réseaux	6.620 €	1.655 €
	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3.000 €	750 €
	2157	Matériel et outillage technique	10.000 €	2.500 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3.200 €	800 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5.000 €	1.250 €
	2183	Matériel informatique	1.000 €	250 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	5.000 €	1.250 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10.000 €	2.500 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

c - Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2024 délibération 2023/048

Les tarifs ont été étudiés en commission des finances le 17 novembre 2023. Il est proposé les tarifs suivants :

Salle communale :

Toutes locations, habitants de la commune ou hors commune 1 journée
 " " " " " " " " " 2 journées

Caution :

2024
380 €
530 €
500 €

Salle d'élection : tarif par jour uniquement pour une réunion, en journée et en semaine. Pour les associations de la commune prêt gratuit.	50 €
<u>Repas républicain</u> : pour les personnes extérieures	25 €
Location 1 ou 2 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs :	20 €
Location 3 ou 4 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs :	40 €
Location 5 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs :	50 €
En sus, coût de la livraison 10€ par aller-retour jusqu'à 5 plateaux, 20€ par aller-retour au-delà de 5 plateaux. Pour les associations de la commune, il est retenu le prêt gratuit.	
<u>Bulletin municipal : publicités</u> :	
Pour un encart publicitaire de 9 x 5.5 cm	120 €
Pour un encart publicitaire de 19 x 5.5 cm	240 €
<u>Concessions cimetière et vacations</u> : Trentenaires concession cimetière	220 €
Columbarium	
concession de 15 ans, case de 35 cm	450 €
concession de 15 ans, case de 55 cm	600 €
concession de 30 ans, case de 35cm	900 €
concession de 30 ans, case de 55cm	1200 €
<u>Droit de stationnement</u> :	
activité commerciale	65 €
activité culturelle et ludique	15 €
<u>Coupes de bois</u> dans les Aulnaies lors du grand nettoyage	30 €
<u>Photocopies</u> :	
Noir et blanc A4	0.20 €
Couleur A4	0.30 €
Noir et blanc A3	0.40 €
Couleur A3	0.60 €
<u>Pupitres doubles</u> : (pas de vente)	20 €
<u>Pupitres simples</u> : (plusieurs ont été vendus)	10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à compter du 01.01.2024, les tarifs mentionnés ci-dessus.

d - Aménagement de la cour d'école : demande de Fonds Départemental d'Investissement (FDI) *délibération 2023/049*

Le Conseil Municipal souhaite réaliser les travaux dans la cour de l'école comprenant :

- le terrassement pour le passage d'un fourreau pour la fibre
- la fourniture et l'installation d'une aire de jeux
- l'aménagement d'une piste pour tricycle sur sol souple.

Devis Electromat pour passage de fibre : 3.150€

Devis SJE pour fourniture et mise en œuvre jeu de cour des maternelles avec sol souple : 16.848€

Devis SJE aménagement d'une piste pour tricycle sur sol souple : 6.440€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet à l'école pour un montant prévisionnel total de 26.438 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : de décembre 2023 au 1^{er} semestre 2024

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses = 26.438 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 7.931 € HT

Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2023 : 18.507 € HT

26.438 € HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement, pour l'aménagement dans la cour de l'école de Saussay, de 30 %, soit 7.931€ HT.

e -Travaux de voirie rue d'Anet : demande de Fonds Départemental d'Investissement (FDI) au titre des opérations de sécurité délibération 2023/050

LUSITANO INGENIERIE est venu présenter à la commission de voirie le 16.11.2023, le projet rue d'Anet (de l'impasse de la Passerelle au 48 rue d'Anet). Il y aura deux tranches.

Le Conseil Municipal a souhaité poursuivre les travaux relatifs à l'étude réalisée par Lusitano Ingenierie concernant l'aménagement de sécurité rue d'Anet du n° 12 au n°36:

- l'instauration d'une zone limitée à 30km/h,
- plusieurs zones de places de parking permettant un alternat de la circulation réglementée par panneaux B15 et C18,
- une réfection de la chaussée et des trottoirs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réalisation des travaux d'aménagement de sécurité rue d'Anet du n° 12 au n°36 comprenant l'instauration d'une zone limitée à 30km/h, plusieurs zones de places de parking permettant un alternat de la circulation réglementée par panneaux B15 et C18, une réfection de la chaussée et des trottoirs.

pour un montant prévisionnel total de 163.328 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2024

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses -Estimatif tranche 2024 = 163.328 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 30 000 € HT

Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2023 : 133.328 € HT

163.328 € HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement-opérations de sécurité- pour l'aménagement de sécurité rue d'Anet du n° 12 au n° 36, de 30 % plafonné à 100 000.00 € HT, soit 30 000, 00 € HT.

3) VOIRIE ET RÉSEAU EAU

a - Projet de renforcement du réseau d'eau potable rue du Centre et impact sur les aménagements de sécurité délibération 2023/051

La commission de voirie du 10 octobre 2023 a pris connaissance du projet du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) de renforcer le réseau d'eau potable rue du Centre (de l'intersection rue des Montagnettes à l'intersection rue des Has).

Par conséquent, les travaux d'aménagement de sécurité rue du Centre sont retardés en raison de ces travaux.

De la salle des fêtes à la Mairie : selon le bureau d'études du SMICA, cela ne pourra pas se faire en même temps que les travaux communaux.

Le Conseil Municipal exige que cela se fasse en même temps, éventuellement un coordonnateur sera à prévoir. Cela permettrait de diminuer l'impact pour les riverains ainsi que la circulation dans notre village (habitants, bus scolaires et lignes régulières).

De la Mairie à la Place des Has : il est prévu une ouverture de la chaussée et la réfection de cette chaussée uniquement au passage de la tranchée.

Un renforcement de la canalisation avait déjà été effectué lors des travaux d'aménagement de cette partie.

Le Conseil Municipal regrette que des travaux soient nécessaires en raison du changement de l'alimentation en eau potable (par Anet au lieu de Sorel Moussel). Pourquoi changer l'alimentation ? Cela est-il vraiment nécessaire ?

Le Conseil Municipal impose que les reprises de chaussée soient effectuées en pleine largeur à la charge du SMICA.

Le Conseil Municipal va réaliser des travaux de voirie rue d'Anet (de l'impasse de la Passerelle jusqu'au restaurant chinois) fin 2024, début 2025. Le SMICA sera informé afin d'anticiper les éventuels travaux.

La délibération sera transmise au SMICA.

b - Voirie Chemin du Cornouiller, réception d'une correspondance du notaire du propriétaire du chemin délibération 2023/052

Le mail du notaire a été transmis par mail aux conseillers municipaux.. Le Conseil municipal dans sa séance du 07.11.2013 avait délibéré favorablement pour une éventuelle cession à l'euro symbolique. La commission de voirie ne souhaite plus reprendre à l'euro symbolique en l'état cette voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la voirie pourrait être reprise si la chaussée est remise en état selon les normes en vigueur (en enrobé).

4) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- Transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024 *délibération 2023/053*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25.09.2023 et sa notification aux communes membres en date 26.09.2023 ;

Vu les projets de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant l'évolution du coût des compétences portées par la communauté d'agglomération et à leur financement ;

Considérant la nécessité de sécuriser les dotations de l'État perçues par la communauté d'agglomération. ;

Entendu le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence supplémentaire « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 01/01/2024 ;
- d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 janvier 2024 à 19h

6) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

a - Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT)

Décision modificative n°1 :

- 671 euros au chapitre 011, compte 60611 « Eau et assainissement »
- + 671 pour les affecter au chapitre 014, compte 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes »

Décision modificative n°2 :

- 103.000 € au chapitre 23, compte 231 « immobilisations corporelles en cours »,
- + 35.526 € au chapitre 204, compte 204182 « subventions organismes publics divers - bâtiments et installations »,
- + 47.474 € au chapitre 21, compte 21538 « autres réseaux »
- + 20.000 € au chapitre 21, compte 2152 « installations de voirie »

b - Distribution des colis de fin d'année aux personnes de 65ans et plus :

Cette année, la remise des colis aura lieu en Mairie le 14/12/2023 de 10h à 11h30 et de 15h à 17h par les conseillers municipaux. L'information sera effectuée dans un flash info et CiVox

c - Illuminations des fêtes de fin d'année

Pose des illuminations : du 11 au 15 décembre 2023

Dépose des illuminations : du 15 au 19 janvier 2023

Il est décidé de remettre comme il y a deux ans. Nous verrons avec l'entreprise qui effectuera la pose s'il peut nous fournir en guirlandes pour les 2 rues où l'enfouissement des réseaux vient d'être effectué.

d- **Patinoire d'Anet** sera absente cette année.

e - **Vœux du Maire** le 12.01.2024 à 18h00

f - Commissions

La Commission de voirie s'est réunie et il a été décidé de déposer une demande d'enfouissement des réseaux 2025 pour la rue des Acacias 200m et rue du Pont Saint Jean (du bas du pont Saint Jean au n°3) 160m. Le chiffrage sera connu fin octobre 2024 et il faudra délibérer.

Diagnostic énergétique pour l'école : il est en cours et le rapport devrait être connu avant la fin de l'année.

Rue des sablons, la commission rencontrera Eure et Loir Ingénierie(ELI) le 30/11/2023 à 9h

Urbanisme : jeudi 07/12/2023 à 19h

g- Prime de pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale, le décret est paru au JO du 1^{er} novembre 2023.

Au même titre que la fonction public d'état et hospitalière, la collectivité peut instituer, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à nos agents en fonction de la rémunération brute perçue entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Il faut saisir l'avis du comité social territorial (CST) avant de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal décide de saisir le C.S.T. afin d'attribuer cette prime pouvoir d'achat selon les mêmes montants (300€ à 800€) et les mêmes critères que la fonction publique d'état et hospitalière, en fonction de la durée du travail.

h - Abri de bus : Mme LE BRAS a rencontré Bueil publicité pour les abris de bus et les sucettes installés par cette entreprise. Sur Saussay, il y a 3 abris de bus et 2 sucettes.

Un abri de bus est situé :

- 1 rue des Montagnettes : il y a lieu de le retirer car il est sur une propriété privée,
- chemin du Rouvray : à changer car en mauvais état,
- rue du Ranch : à changer car en mauvais état.

Après plusieurs discussions et les avis sont partagés pour en bois ou contemporain. Des renseignements seront pris auprès de Bueil publicité. Il semblerait nécessaire de mettre un abri avec un banc rue du Ranch. A l'école, il est préférable sans banc car c'est un arrêt avec beaucoup d'élèves.

SEANCE LEVEE A 21h02

Le Maire,

La secrétaire,

Patrick GOURDES

Yvonne LE BRAS